



Études



Partir à titre individuel

Vous suivez un cursus à l'étranger, sans lien de rattachement à un établissement d'enseignement français.

Vous devrez **effectuer seul toutes vos démarches** : inscription dans un établissement, reconnaissance des diplômes, démarches administratives.

Attention, vous réglerez les frais d'inscription de l'établissement étranger et vous ne pourrez pas forcément prétendre aux aides financières à la mobilité, souvent octroyées dans le cadre de programmes d'échanges.

Partir dans le cadre d'un programme

Vous intégrez un programme de mobilité, en restant inscrit à votre établissement d'enseignement français.

● Erasmus+ Enseignement supérieur

👤 Étudiants dès la 2^e année d'études supérieures.

🕒 3 à 12 mois.

💡 generation.erasmusplus.fr

● Programmes d'échange et filières internationales

De nombreuses universités et écoles ont conclu des accords de mobilité avec des établissements étrangers. Ils permettent aux étudiants d'aller se former dans l'établissement partenaire étranger sur une période déterminée.

Certains cursus bi ou multinationaux aboutissent à la délivrance d'un double diplôme.

Aides financières

● Erasmus+ Enseignement supérieur

Le montant mensuel varie en fonction de votre établissement d'origine et du pays de destination.

● Aide à la mobilité internationale

Elle est destinée aux étudiants boursiers. Son montant varie en fonction des établissements.

● Bourse sur critères sociaux

Vous pouvez continuer à percevoir votre bourse d'enseignement supérieur à l'étranger.

● Mobi Centre-Val de Loire

👤 Étudiants de la région Centre-Val de Loire.

€ 40 € par semaine en Europe, 60 € par semaine hors Europe.

💡 centre-valde Loire.fr

Plus d'infos auprès du service des relations internationales de votre établissement.

D'autres aides peuvent se cumuler via les collectivités territoriales (communes, département, etc.) et autres organismes (infos sur etudiant.gouv.fr rubrique « info » > « vos études » > « mobilité internationale »).